



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

COMPTE-RENDU DES DÉBATS

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois d'Avril à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Candillargues, régulièrement convoqué le huit avril deux mille vingt-deux, en la salle Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Anthony MELIN, Maire.

Présents : A.MELIN, J.CRUIZ, U.CAROTTI, S.PRADON, C.BILLEBAULT, N.FARGIER, I.NAVARRO, L.NAVARRO, F.VUILLERMET, G.LE BAYEC, L.COTTIN, C. FESQUET, Y.BÉNAZET, M.HILLAIRE, E.KERACHE, T.VERNIERE, R.ANDRÉO.

Procurations : L. GAUTREAU ayant donné pouvoir à C.BILLEBAULT - J.CARRENO ayant donné pouvoir à T.VERNIERE.

Absents :

Secrétaire de séance : M. HILLAIRE.

Ouverture de séance : 18h30



I. Informations au conseil

Arrêtés Municipaux :

- 25/02/2022 Arrêté permanent interdisant la circulation et le stationnement chemin de la Condamine à partir du boulo-drome direction maison des marais (sauf riverains).
- 8/03/2022 Nidification : comme chaque année, un arrêté est pris interdisant les promenades sur les zones sensibles du 1^{er} avril au 31 mai 2022.
- 8/03/2022 fermeture rue des marais (travaux cimetiè-re) jusqu'au 30 Avril 2022
- 31/03/2022 Arrêté de Fermeture vieux cimetiè-re, interdisant alors l'accès pour travaux de mise en accessibilité jusqu'au 2 Mai 2022.

Annonces :

- Un appel à candidature a été lancé concernant la mise à disposition d'une parcelle du domaine public, située à l'arrière du boulo-drome. La société LOCTP appartenant à Monsieur Charif a été retenue, pour une redevance mensuelle de 250€. Une convention d'occupation précaire et révocable du domaine public sera donc prochainement signée.



II. Lecture de l'ordre du jour du 13 AVRIL 2022

1. Budget principal : Compte de gestion 2021
2. Budget panneaux photovoltaïque : Compte de gestion 2021
3. Élection du président de séance pour le vote des comptes administratifs 2021
4. Budget principal : Compte administratif 2021
5. Budget panneaux photovoltaïque : Compte administratif 2021
6. Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2021
7. Vote des taux des bases communales 2022
8. Budget principal : budget primitif 2022
9. Budget panneaux photovoltaïque : affectation des résultats de l'exercice 2021
10. Budget panneaux photovoltaïque : budget primitif 2022
11. Subvention aux associations
12. Convention mutualisation collecte déchets encombrants
13. Convention installation équipements réseau de communications électroniques
14. Accord pour adhésion de la SPL L'Or Aménagement au GIE LOA2 et approbation du projet de statuts
15. Convention mise en place service numérique de gestion Ressources Humaines
16. Convention de partenariat avec l'association « Passerelle Synergies »
17. Reversement de la taxe d'aménagement concernant les ZAE à Pays de l'Or Agglomération
18. Questions orales

III. Débats

1. Budget principal : Compte de gestion 2021

Rapporteur : Anthony MELIN

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion est établi par le le Service de Gestion Comptable.

Ce document comptable retrace l'ensemble des écritures passées par le receveur de la Collectivité tout au long de l'année civile. Il est, à ce titre, le double du compte administratif tenu par l'ordonnateur dans sa partie « exécution budgétaire ».

Il décrit également l'ensemble des écritures non budgétaires relatives aux comptes de tiers et aux comptes de bilan. Il donne enfin une vision patrimoniale de la collectivité par la tenue du bilan comptable.

Le compte de gestion doit être approuvé par l'assemblée délibérante lors de la séance relative à l'approbation du compte administratif.

L'ensemble des écritures passées étant identique à celles du compte administratif, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2021 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

2. Budget panneaux photovoltaïques : Compte de gestion 2021

Rapporteur : Anthony MELIN

Au même titre que pour le budget principal, le compte de gestion est établi par le Service de Gestion Comptable à la clôture de l'exercice. Les mêmes règles s'imposent pour tous les budgets principal ou annexe.

Ainsi, puisque l'ensemble des écritures passées est identique à celles du compte administratif, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe « panneaux photovoltaïques ».

Adopté à l'unanimité



3. Élection du président de séance pour le vote des comptes administratifs 2021

Rapporteur : Anthony MELIN

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités Territoriales, le Maire est tenu de se retirer au moment du vote des Comptes Administratifs, il est donc nécessaire de procéder à l'élection d'un Président de séance pour le vote de ces comptes.

Monsieur Ugo CAROTTI se porte candidat.

Il est proposé au conseil d'approuver cette candidature et d'élire Monsieur Ugo Carotti Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Adopté à l'unanimité

4. Budget principal : Compte administratif 2021

Rapporteur : Ugo Carotti

Le compte administratif retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Il illustre les investissements réalisés ou engagés. Il est présenté par chapitre.



COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

VOTE PAR CHAPITRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		COMMENTAIRES
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
.011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	243 926,95	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE (électricité, entretien bâtiments, fournitures sco... = gestion curante
.012	CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	554 018,84	Rémunérations, œuvres sociales, médecines du travail
.014		17 272,00	FPIC : fonds nationale de péréquation ressources intercommunales et communales = réversion aux communes et interco moins favorisées
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	149 935,07	Indemnités élus, SDIS, subventions aux associations
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	965 152,86	
66	CHARGES FINANCIERES	29 180,09	Emprunts
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 322,51	Titre annulée sur exercice antérieur (espace Simone Veil travaux mauvaise clé de répartition en 2020)
	TOTAL DES DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	998 655,46	
.042	OPERAT* ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT*	8690,76	Amortissements : Herault Energies avenue G. Brassens/Attribution compensation 2020
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	8690,76	
	TOTAL	1 007 346,22	



VOTE PAR CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		COMMENTAIRES
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
.013	ATTENUATION DE CHARGES	18 987,35	AIDE FINANCIERE AUX APPRENTIS - CONSEILLER NUMERIQUE - REGUL CONGE MATERNITE ELODIE
70	PRODUITS SERVICES DOMAINE ET VENTE DIVERSE	80 781,42	CIMETIERE COLUMBARIUM - STATIONNEMENT FDI HABITAT - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - GADEREIE ...
73	IMPOTS ET TAXES	749 156,68	ETAT - TAXE FINALE SUR ELECTRICITE - ATTRIBUTION COMPENSATION AGGLO
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	215 746,39	DOTATIONS DE L'ETAT
75	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 872,74	REVENUS DES IMMEUBLES = COMMERCE - HANGAR - ESPACE SIMONE VEIL - EXCEDENT PPHOTO
	TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	1 108 544,58	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 904,97	DONS - REMBOURSEMENTS/AVOIRS
	TOTAL DES DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	1 134 449,55	
.042	OPERAT* ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT*	13075,31	ECRITURES TRAVAUX EN REGIE : CLOTURE SKATE PARK - BUREAU MAIRIE - GARDE CORPS CLUB HOUSE - ENFOUISSEMENT RESEAU
	TOTAL	1 147 524,86	



COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

VOTE PAR CHAPITRE	DEPENSES INVESTISSEMENT LIBELLE	MONTANT	RESTE A REALISER	COMMENTAIRES
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	14 551,00	0,00	ATTRIBUTION COMPENSATION PLUVIAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 261,83	849,00	ACHATS PETITS INVESTISSEMENT (mini pelle - camion - matériels informatiques - livres bibliothèque 891,54 € soit 58 livres - matériel élections) ... RAR TRANSPORT MINI PELLE ET PETIT MATERIEL
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	60 812,83	849,00	
OPERATION				
9010	AMENAGEMENTS URBAINS	6 321,36	28 584,00	SOLDE Citadia - RAR SUIVANT CALENDRIER ETUDE URBAINE
9011	VOIRIE COMMUNALE	4 803,53	0,00	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE - PANNEAUX DE SIGNALISATION ET RALENTISSEURS
9012	BATIMENTS COMMUNAUX	1 720,66	11 662,00	CLES PROGRAMMABLES ET RECEPTRICE CADRAN EGLISE RAR ECOSTUDIO SAUR SALLE RENE VIDAL - TELEPHONIE INFORMATIQUE
9020	GROUPE SCOLAIRE	15 988,95	168 584,71	CAPTEURS CO2 MOE RAR 30% DES TRAVAUX MOE PRISES CAPTEURS CO2
9024	SALLE INTERCOMMUNALE	6 776,73	0,00	SOLDE TRAVAUX ESPACE SIMONE VEIL
9028	PLAINE DES SPORTS	4 447,44	0,00	ARBRES DU DEPARTEMENT - THERMOLACAGE GRILLES - PORTIQUE DE SECURITE PIVOTANT
	TOTAL DES OPERATIONS	40 058,67	208 830,71	
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	100 871,50	209 679,71	
CHAPITRE				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	70 065,26	0,00	EMPRUNTS
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	70 065,26	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	170 936,76	209 679,71	
CHAPITRE				
.040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	970,07	0,00	COMPENSATION PLUVIAL AGGLO
.041	OPERATIONS PATRIMONIALES	12 105,24	0,00	TRAVAUX EN REGIE
	TOTAL	13 075,31	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	184 012,07	209 679,71	

VOTE PAR CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT LIBELLE	MONTANT	RESTE A REALISER	COMMENTAIRES
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	152 444,28	89 142,89	SUBVENTIONS - RAR DES SUBVENTIONS ATTENDUES
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 198,88	0,00	REMBOURSEMENT RALENTISSEURS PROBLEME DE TAILLE
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	154 643,16	89 142,89	
CHAPITRE				
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	142 883,80	19 488,67	TAXE AMENAGEMENT FCTVA EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE RAR TAXE AMENAGEMENT
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 309,00	0,00	REMBOURSEMENT PPHOTO
	TOTAL DES RECETTES REELLES	311 835,96	108 631,56	
CHAPITRE				
.040	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 690,76	0,00	AMORTISSEMENTS HE AVENUE G BRASSENS - COMPENSATION PLUVIAL AGGI
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 690,76	0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	8 690,76	0,00	
	TOTAL	320 526,72	108 631,56	



Le compte administratif se résume par la répartition suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 147 524,86
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 007 346,22
RESULTAT EXERCICE 2021	140 178,64
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1 2020	109 804,31
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2021/EXCEDENT	249 982,95

RECETTES INVESTISSEMENT	320 526,72
DEPENSES INVESTISSEMENT	184 012,07
RESULTAT EXERCICE 2021 / EXCEDENT	136 514,65
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1 2020	- 43 678,31
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2021/ EXCEDENT	92 836,34
RAR A REPORTER RECETTES	108 631,56
RAR A REPORTER DEPENSES	209 679,71
DEFICIT DES RAR 2021	101 048,15

En conclusion, il apparaît un besoin de financement de la section d'investissement de

8 211,81€



Hors la présence de Monsieur le Maire, il est proposé d'approuver le Compte Administratif 2021.

Adopté à l'unanimité

5. Budget panneaux photovoltaïque : Compte administratif 2021

Rapporteur : Ugo Carotti

Comme pour le budget principal, le compte administratif retrace l'exécution du budget panneaux photovoltaïques de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés.

Il est présenté par chapitre :



COMPTE ADMINISTRATIF 2021 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

VOTE PAR CHAPITRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT	COMMENTAIRES
CHAPITRE	LIBELLE		
.011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 366,11	ELECTRICITE/TELEPHONE/MAINTENANCE
.012	CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	12 300,00	FRAIS PERSONNEL
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	13 666,11	
	TOTAL DES DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	13 666,11	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 000,00	VERSEMENT EXCEDENT AU BUDGET PRINCIPAL
.042	OPERAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT°	9370,22	ECRITURES AMORTISSEMENTS
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	27 370,22	
	TOTAL	41 036,33	

VOTE PAR CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
CHAPITRE	LIBELLE	
70	PRODUITS SERVICES DOMAINE ET VENTE DIVERSE	37 316,44
	TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	37 316,44
	TOTAL DES DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	37 316,44
	TOTAL	37 316,44



COMPTE ADMINISTRATIF 2021 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

VOTE PAR CHAPITRE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	COMMENTAIRES
16	LIBELLE EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 309,00	REMBOURSEMENT BUDGET PRINCIPAL
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	14 309,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	14 309,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	14 309,00	

VOTE PAR CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	COMMENTAIRES
10	LIBELLE DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	3 779,78	
.040	TOTAL DES RECETTES REELLES	3 779,78	
	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 370,22	ECRITURES AMORTISSEMENT
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 370,22	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	9 370,22	
	TOTAL	13 150,00	

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37 316,44
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	41 036,33
RESULTAT EXERCICE 2021/DEFICIT	3 719,89
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2020	22 549,85
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2021	18 829,96

RECETTES INVESTISSEMENT	13 150,00
DEPENSES INVESTISSEMENT	14 309,00
RESULTAT EXERCICE 2021/DEFICIT	1 159,00
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2020	3 779,78
RESULTAT EXERCICE 2021/DEFICIT	4 938,78

En conclusion, il apparaît un besoin de financement de la section d'investissement de

4938,78€.

Hors la présence de Monsieur le Maire, Il est proposé au conseil d'approuver le compte administratif du budget annexe « panneaux photovoltaïques » 2021.

Adopté à l'unanimité

6. Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2021

Rapporteur : Yann Bénazet

Le résultat de l'exercice 2021 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	249 982,95
Résultat N en section d'investissement	136 514,65
Résultat N-1 en section d'investissement	- 43 678,31
Solde d'exécution d'investissement	92 836,34
RAR Dépenses d'investissement	209 679,71
RAR Recettes d'investissement	108 631,56
Déficit des RAR 2021	- 101 048,15
Besoin de la section d'investissement	8 211,81

Le résultat de la section d'investissement est de 92 836,34 € qui, compte tenu des restes à réaliser, génère un besoin de financement de 8 211,81 €.

Il est proposé au conseil d'affecter ce résultat sur le budget primitif du budget principal 2022 comme suit :

Fonctionnement : Recettes 002 : résultat de fonctionnement reporté : 241 771,14 €.

Investissement : Recettes 1068 : excédent de fonctionnement capitalisés : 8 211,81 €

Adopté à l'unanimité

7. Vote des taux des bases communales 2022

Rapporteur : Yann Benazet

Le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de fiscalité directe dont le produit revient à la commune. Depuis l'année dernière, la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur leur territoire.

Cependant, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés. Afin de corriger ces inégalités, l'État a instauré l'application d'un coefficient correcteur dont le calcul vous a été transmis.

Vu l'état de notification des bases d'imposition reçu en mairie et le choix de la commune de ne pas augmenter les impôts, les taux des bases communales seront les suivantes :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux 2021	Taux proposé pour 2022	Produit prévisionnel 2022
Taxe foncière (Bâti)	1 689 000 €	38,15%	38,15%	644 354 €
Taxe foncière (Non Bâti)	56 600 €	87,80%	87,80%	49 695 €
		Total		694 049 €

La commune se trouvant surcompensée, l'application du coefficient correcteur donne un résultat prévisionnel de : 645 054 €.

Il est proposé au conseil d'approuver les taux des bases communales tel qu'il vous l'a été présenté.

Adopté à l'unanimité

8. Budget principal : budget primitif 2022

Rapporteur : Ugo CAROTTI

Le budget primitif se présente par chapitre en fonctionnement et en investissement.

BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			COMMENTAIRES
VOTE PAR CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
.011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	297 540,36	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE (électricité, entretien bâtiments, fournitures sco ... = gestion curante
.012	CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	602 981,40	Rémunérations, œuvres sociales, médecines du travail
.014	ATTENUATION DE PRODUITS	17 531,00	FPIC : fonds nationale de péréquation ressources intercommunales et communales = réversion aux communes et interco moins favorisées
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	151 894,70	Indemnités élus, SDIS, subventions aux associations
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1 069 947,46	
66	CHARGES FINANCIERES	28 914,43	EMPRUNTS
	TOTAL DES DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	1 098 861,89	
.023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	421 155,60	PART D'AUTOFINANCEMENT DE LA SECT* D'INVESTISSEMENT
.042	OPERAT* ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT*	12 692,85	AMORTISSEMENTS HE AVENUE G BRASSENS ET ESTIMATION TRVAUX ABORDS GROUPE SCOLAIRE- COMPENSATION PLUVIAL AGGLO
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	433 848,45	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 532 710,34	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
VOTE PAR CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
.013	ATTENUATION DE CHARGES	50 044,32	PARTICIPATION ETAT REMUNERATION CONSEILLER NUMERIQUE/EVALUATION REMBOURSEMENT AGENT EN MALADIE PAR LA CPAM
70	PRODUITS SERVICES DOMAINE ET VENTE DIVERSE	72 188,46	CIMETIERE COLUMBARIUM - STATIONNEMENT FDI HABITAT - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - GARDERIE ...
73	IMPOTS ET TAXES	771 351,00	ETAT - TAXE FINALE SUR ELECTRICITE - ATTRIBUTION COMPENSATION AGGLO
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	292 645,00	DOTATIONS DE L'ETAT
75	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 832,74	REVENUS DES IMMEUBLES = COMMERCE - HANGAR - ESPACE SIMONE VEIL
	TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	1 215 061,52	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,28	REMBOURSEMENT FRAIS AVOCAT PAR L'ASSURANCE
	TOTAL DES DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	1 217 061,80	
.042	OPERAT* ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT*	73 877,40	PROJET TER + NEUTRALISATON AMORTISSEMENT AGGLO
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 290 939,20	
.002	RESULTAT REPORTE	241 771,14	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 532 710,34	



BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL 2022

VOTE PAR CHAPITRE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	RESTE A REALISER	COMMENTAIRES
CHAPITRE	LIBELLE			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 092,00	0,00	RESEAU INTERNET
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	21 827,00	0,00	ATTRIBUTION DE COMPENSATION AGGLO
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 456,87	849,00	MATERIEL INFORMATIQUE - LIVRES - EQUIPEMENTS TECHNIQUE CMI RAR TRANSPORT MINI PELLE ET PETIT MATERIEL
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	46 375,87	849,00	
OPERATION				
9010	AMENAGEMENTS URBAINS	98 859,80	28 584,00	ETUDE URBAINE - MOE FAISABILITE LOTISSEMENT RAR SUIVANT CALENDRIER ETUDE URBAINE
9011	VOIRIE COMMUNALE	3 500,00	0,00	BARRIERES ET POTELETS
9012	BATIMENTS COMMUNAUX	207 971,69	11 662,00	TRAVAUX SALLE POLYVALENTE RENE VIDAL RAR ECOSTUDIO SAHR SALLE RENE VIDAL - TELEPHONE INFORMATIQUE
9015	ELECTRIFICATION RURALE	15 115,16	0,00	HERAULT ENERGIE ABORDS ECOLES
9020	GROUPE SCOLAIRE	406 225,48	168 584,71	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE TRAVAUX & SECURISATION VOIRIE MOE RAR 30% DES TRAVAUX MOE PRISES CAPTEURS CO2
9022	CIMETIERE	552,00	0,00	THERMOLACAGE PORTAIL
	TOTAL DES OPERATIONS	732 224,13	208 830,71	
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	778 600,00	209 679,71	
CHAPITRE				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	70 137,18	0,00	EMPRUNTS
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	70 137,18	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	848 737,18	209 679,71	
CHAPITRE				
.040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		0,00	AMORTISSEMENT COMPENSATION PUVIAL 2020 ET 2021
.040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 877,40	0,00	TRAVAUX EN REGIE - CIMETIERES ET BATIMENTS COMMUNAUX et amortissement compensation puvial 2020 et 2021
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	922 614,58	209 679,71	1 132 294,29

VOTE PAR CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RESTE A REALISER	COMMENTAIRES
CHAPITRE	LIBELLE			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	436 253,15	89 142,89	SUBVENTIONS OBTENUES RAR DES SUBVENTIONS ATTENDUES
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	436 253,15	89 142,89	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	60 724,79	19 488,67	FCVA - TAXE AMENAGEMENT - EXCEDENTS RAR TAXE AMENAGEMENT
	TOTAL DES RECETTES REELLES	60 724,79	108 631,56	
.021	VIREMENT DE LA SECT* DE FONCTIONNEMENT	421 155,60	0,00	AMORTISSEMENTS HE AVENUE G BRASSENS ET ESTIMATION TRVAUX
.040	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 692,85	0,00	ABORDS GROUPE SCOLAIRE- COMPENSATION PUVIAL AGGLO
.001	SOLDE EXECUTION DE LA SECT* INVESTISSEMENT REPORTE	92 836,34	0,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	526 684,79	0,00	
	TOTAL	1 023 662,73	108 631,56	1 132 294,29

La présentation du budget primitif se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 532 710,34	1 532 710,34
Section d'investissement	1 132 294,29	1 132 294,29
Total	2 665 004,63	2 665 004,63

Il est proposé au conseil d'approuver le budget primitif du budget principal 2022.

Adopté à l'unanimité



9. Budget panneaux photovoltaïque : affectation des résultats de l'exercice 2021

Rapporteur : Isabelle Navarro

Le résultat de l'exercice 2021 du budget annexe « panneaux photovoltaïques » fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	18 829,96
Résultat N en section d'investissement	- 1 159,00
Résultat N-1 en section d'investissement	- 3 779,78
Solde d'exécution d'investissement	- 4 938,78

Il ressort de l'exécution du budget « panneaux photovoltaïques » 2021 un besoin de la section d'investissement de 4 938,78 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat sur le budget primitif des « panneaux photovoltaïques » 2022 comme suit :

Fonctionnement : Recettes 002 : résultat de fonctionnement reporté : 13 891,18 €.

Investissement : Recettes 1068 : excédent de fonctionnement capitalisés : 4 938,78 €

Adopté à l'unanimité

10. Budget panneaux photovoltaïque : budget primitif 2022

Rapporteur : Isabelle Navarro

La présentation du budget primitif du budget annexe « panneaux photovoltaïques » se fait par chapitre en fonctionnement et en investissement.

BUDGET PRIMITIF BUDGET PPHOTOVOLTAIQUES 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			COMMENTAIRES
VOTE PAR CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
.011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 168,85	ELECTRICITE/TELEPHONIE/MAINTENANCE
.012	CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	12 300,00	FRAIS PERSONNEL
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	21 468,85	
.023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 866,09	
.042	OPERAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT°	9370,22	ECRITURES AMORTISSEMENT PANNEAUX PHOTO
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	11 236,31	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 705,16	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			COMMENTAIRES
VOTE PAR CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
70	PRODUITS SERVICES DOMAINE ET VENTE DIVERSE	18 813,98	PRODUCTION PANNEAUX EN TENANT COMPTE DU PROBLEME LORS DE LA FACTURATION N-1
	TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	18 813,98	
	TOTAL DES DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	18 813,98	
.002	RESULTAT REPORTE	13 891,18	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 705,16	

BUDGET PRIMITIF BUDGET PHOTOVOLTAIQUES 2022

VOTE PAR	DEPENSES INVESTISSEMENT		COMMENTAIRES
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
21	IMMOBILISATION CORPORELLE	11 236,31	TRAVAUX D'INVESTISSEMENT
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	11 236,31	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	11 236,31	
.001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	4 938,78	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	16 175,09	16 175,09

VOTE PAR CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT		COMMENTAIRES
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	4 938,78	BESOIN DE LA SECT*
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 938,78	
.021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 866,09	
.040	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 370,22	ECRITURES AMORTISSEMENTS PANNEAUX PHOTO
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 370,22	
	TOTAL	16 175,09	16 175,09

Le budget primitif se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	32 705,16	32 705,16
Section d'investissement	16 175,09	16 175,09
Total	48 880,25	48 880,25

Il est proposé au conseil d'approuver le budget primitif du budget annexe 2022.

Adopté à l'unanimité

11. Subvention aux associations

Présentation du rapport : Stéphanie Pradon

Il est proposé au conseil de procéder au vote des subventions au profit des associations. Seuls les dossiers complets ont été retenus en vue de l'attribution de subvention. Les élus, par ailleurs membres des bureaux des associations concernées, sont invités à quitter la salle au moment du vote de la subvention concernant leur association.

Les attributions de subventions sont proposées au regard de plusieurs critères notamment le nombre d'adhérents, les actions menées sur la commune et projets au profit des Candillarguois. Les attributions vous sont évidemment proposées dans la limite de l'enveloppe globale allouée aux subventions.

Association	Subvention arbitrée 2021	Subvention demandée 2022	Subvention proposée 2022
APE	250,00 €	500,00 €	250,00 €
Candi Rando	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Candi Running	100,00 €	500,00 €	100,00 €
Chasse	850,00 €	850,00 €	850,00 €
Collège Petite Camargue	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Comité des Fêtes	8 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Coopérative Ecole Élémentaire	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
Coopérative École maternelle	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Foyer Rural	3 000,00 €	2 250,00 €	1 500,00 €
Judo	900,00 €	900,00 €	900,00 €
Mains du Coeur	100,00 €	500,00 €	200,00 €
Or'Félins	100,00 €	1 000,00 €	100,00 €
Patrimoine et environnement	100,00 €	120,00 €	120,00 €

Pétanque de l'Or	250,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Prévention routière	100,00 €	300,00 €	100,00 €
RASED	353,06 €	155,40 €	155,40 €
Taekwondo	100,00 €	300,00 €	100,00 €
Tennis	1 100,00 €	2 000,00 €	1 100,00 €
TOTAL	20 203,06 €	23 975,40 €	20 075,40 €

Les conseillères municipales, Mme FARGIER Nadine et Mme Stéphanie PRADON sortent de la salle au moment du vote de la subvention de l'association « Les mains du Cœur ».

Adopté à l'unanimité

12. Convention mutualisation collecte déchets encombrants

Présentation du rapport : Gaïd Le Bayec

Le Pays de l'Or Agglomération exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés.

La collecte des encombrants est assurée par l'intermédiaire du réseau de centres de valorisation. Pour autant, les communes de l'agglomération présentent un besoin spécifique en matière de collecte des déchets encombrants, rendant difficile la structuration d'un service de collecte au sein de l'agglomération.

Dans ce cadre, il est proposé à chaque commune d'assurer ce service de collecte des déchets encombrants en contre partie d'une compensation financière.

La convention jointe précise les conditions et modalités d'organisation de ce service de collecte, les déchets encombrants collectés seront déposés en centre de valorisation.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

M. Thierry VERNIERE : Trouve que le montant proposé par l'agglomération du Pays de l'Or est faible et que le nombre d'habitants est inférieur au nombre de l'INSEE. C'est uniquement pour cela qu'ils s'abstiendront.

Adopté : (4 Abstentions : T. VERNIERE, E. KERACHE, J. CARRENO, R. ANDRÉO).



13. Convention installation équipements réseau de communications électroniques

Présentation du rapport : Jacques Cruz

Pour les besoins de son activité en qualité de Délégué du service public, le déploiement de la fibre optique à Candillargues nécessite la mise à disposition de parcelles communales pour HERAULT THD.

La convention jointe aura pour effet la mise à disposition par la collectivité de parcelle de terrain section AB (au niveau du rond-point), avenue de Mauguio 34130 CANDILLARGUES.

L'autorisation d'occupation du domaine public prendra effet à compter de la signature par les deux parties et restera en vigueur jusqu'au 6 février 2043, moyennant une redevance d'occupation de 1€.

Il est proposé au conseil de valider la mise à disposition de parcelles pour HERAULT THD au tarif annuel de 1€, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

14. Accord pour adhésion de la SPL L'Or Aménagement au GIE LOA2 et approbation du projet de statuts

Rapporteur : Laurence Navarro

La commune, de Candillargues est actionnaire, à hauteur de 0,31 %, de la Société Publique Locale L'Or Aménagement, créée en 1990.

Il s'agit d'une société de droit privé mais dont l'actionnariat est 100% public. Son actionnaire majoritaire étant la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.

Cette SPL assure le rôle d'opérateur à la disposition de ses actionnaires en vue de leur permettre la réalisation de leurs politiques publiques en matière d'aménagement, de développement

économique et touristique, de gestion des services publics et de toutes activités d'intérêt général entrant dans leurs compétences.

En raison de ce statut de SPL, L'Or Aménagement exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire. Elle ne peut ni développer des opérations propres dans des logiques de partenariats avec d'autres acteurs privés ou SEM ou encore des logiques investisseurs associant les acteurs publics, ni prendre de participations dans des sociétés commerciales ou créer de filiales.

Face aux enjeux actuels du territoire du Pays de l'Or, la nécessité de créer un nouvel outil complémentaire à la SPL, a fait consensus parmi plusieurs collectivités dudit territoire déjà actionnaires de la SPL. Les démarches relatives à la création de cette société sont en cours.

Si cette SEM n'aura pas de lien juridique direct avec la SPL L'Or Aménagement dont la commune de Candillargues est actionnaire, sa création a néanmoins été pensée dans un contexte global puisqu'elle aura vocation à partager certains moyens et certaines compétences nécessaires à son fonctionnement avec la SPL préexistante, ce dans une logique de dynamique de groupe.

Le but d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) est de faciliter ou développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité.

Ce GIE qui regroupera la SPL L'Or Aménagement et la future SEM L'Or Autrement aura ainsi vocation à porter et à partager les services supports entre les deux structures (service juridique et marché, financier et comptable, RH, ...) ainsi que certains matériels.

Le projet de statut de GIE est joint en annexe aux présentes.

Il est recommandé, en application des articles L1524-5 et 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et bien qu'un GIE ne constitue pas une "société commerciale", que les autorisations de ces conseils d'administration soient précédées d'une délibération des collectivités locales actionnaires de la SEM et de la SPL.

En conséquence, il est proposé aux membres au Conseil Municipal :

- De donner leur accord à l'adhésion de la SPL L'Or Aménagement au GIE LOA ayant vocation à mutualiser les services supports et matériels entre cette SPL et la SEM en cours de formation, L'Or Autrement.
- D'approuver les projets de statut dudit GIE joints en annexe.

Adopté à l'unanimité

15. Convention mise en place service numérique de gestion de Ressources Humaines

Rapporteur : Stephanie Pradon

La Communauté d'Agglomération a contractualisé avec la société Peopledoc un contrat relatif à la prestation de service permettant la gestion, l'hébergement et la maintenance de la solution système numérique de gestion des processus Ressources Humaines pour les agents pour une durée de 3 ans.

La Communauté d'Agglomération du pays de l'Or et ses communes membres Candillargues, Lansargues, Saint-Aunès et Valergues souhaitent mutualiser ces moyens.

La convention a pour objet de préciser les modalités de gestion administratives et financières du contrat de prestation de service mutualisé contracté avec la société PEOPLEDOC.

Le contrat de prestation de services passé par l'Agglomération représente un coût total de 28000€ HT et la répartition proportionnelle au nombre d'agents représente un prix de 767,20€ HT pour la commune de Candillargues.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

16. Convention de partenariat avec l'association « Passerelle Synergies »

Rapporteur : Christian Billebault

La première convention signée avec Passerelle Synergies étant arrivée à son terme, les difficultés rencontrées en matière d'approvisionnement n'ayant pas permis de terminer les chantiers de la salle René Vidal et du vieux cimetière, il est nécessaire de prolonger l'engagement de cette structure d'insertion de 5 mois supplémentaires.

Cette nouvelle convention a pour objet de contractualiser les engagements réciproques de la commune et de l'association Passerelles pour la réalisation d'une action de « chantier d'insertion bâtiment », jusqu'au 31 mai 2022.



Cette action intitulée « Qualification bâtiment gros-œuvre et second-œuvre, aménagement d'espaces publics territoire Est Hérault » est financée par l'Etat par l'intermédiaire de la DDETS (direction Départementale de l'Emploi, du travail et de la Solidarité), par le Département de l'Hérault - Pôle des Politiques d'Insertion, par le Fonds Social Européen et par la commune de Candillargues qui accueille le chantier.

Le coût pour la collectivité est de 5310€ sur un coût total de 118 099€.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la prolongation d'engagement avec l'association Passerelles, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

17. Reversement de la taxe d'aménagement concernant les ZAE à pays de l'Or Agglomération

Rapporteur : Morgan Hillaire

L'article 109 de la loi de finances 2022 publié au journal officiel du 31 décembre 2021, modifie le huitième alinéa de l'article L331-2 du code de l'urbanisme. Cet alinéa rend obligatoire, depuis le 1^{er} janvier 2022, la réversion de la taxe d'aménagement, perçue par la commune, à l'EPCI, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences.

Renforcée par la loi Notre, ayant supprimé la notion d'intérêt communautaire pour les ZAE, la Communauté d'Agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, la compétence développement économique et a pour mission la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité d'intérêt communautaire ainsi que le développement d'actions de développement économique d'intérêt communautaire.

L'agglomération a ainsi la charge de la réalisation et du financement des équipements publics nécessaires au développement des parcs d'activités.



Il est donc proposé au conseil :

- D'accorder le reversement total du produit de la taxe d'aménagement concernant le périmètre des ZAE, à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.

Adopté à l'unanimité

18. Questions orales :

Conformément au règlement, aucune question n'ayant été reçue, ce point est abrogé.

CLOTURE DE LA SÉANCE : 19H37

Le Maire



Anthony MELIN

